



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-026-2024-05

PUBLIÉ LE 16 MAI 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2024-05-06-00004 - Acte de déclaration n° DOS-2024/1236 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Ile-de-France sis, 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE (6 pages) Page 3

IDF-2024-05-15-00006 - ARRÊTÉ N°DOS - 2024/1642 portant modification de l'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine - Motion pédiatrique Madame le Docteur Marina COLELLA Site de l'Hôpital Trousseau (3 pages) Page 10

IDF-2024-05-06-00005 - ARRÊTÉ N°DOS - 2024/1233 portant renouvellement d'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine Service de Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT) Madame le Professeur Karine LACOMBE Hôpital Saint Antoine (3 pages) Page 14

IDF-2024-05-02-00005 - ARRÊTÉ N°DOS - 2024/1235 portant renouvellement d'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine Institut Gustave Roussy Département d'Innovation Thérapeutique et des Essais Précoces (DITEP) Monsieur le Professeur Christophe MASSARD (3 pages) Page 18

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

IDF-2024-05-16-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget (4 pages) Page 22

IDF-2024-05-16-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly (4 pages) Page 27

## **Rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2024-05-15-00009 - Arrêté n° 2024-108-RA portant nomination des membres de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille (1 page) Page 32

# Agence Régionale de Santé

IDF-2024-05-06-00004

Acte de déclaration n° DOS-2024/1236 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Ile-de-France sis, 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### Acte de déclaration n° DOS-2024/1236 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France sis, 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS N°034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n°DOS-2024/211 en date du 21 mars 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France ;
- VU** La demande reçue en date du 28 mars 2024 de Madame Laure BOURGUIGNAT, biologiste responsable par intérim du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, sis 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :
- La nomination de Monsieur Thomas MODOT en tant que nouveau biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France au 1<sup>er</sup> avril 2024, en remplacement de Madame Laure BOURGUIGNAT ;
  - La cessation des fonctions de biologiste médical salariée de Madame Isabelle SOURON depuis le 10 mars 2024 ;
  - La cessation des fonctions de biologiste médical salariée de Madame Inès JABNOUNE depuis le 15 janvier 2024 ;
  - L'intégration de Monsieur Badrdine EL MASMOUHI, pharmacien biologiste médical salarié depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024 ;

- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Badrdine EL MASMOUHI, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de travail conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL et Monsieur Badrdine EL MASMOUHI en date du 16 février 2024 et à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;
- CONSIDERANT** La copie de la note établie par Monsieur Stéphane NOEL, directeur de l'Etablissement français du sang d'Ile-de-France, portant nomination de Monsieur Thomas MODOT en qualité de biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France n° 8-2098 délivrée par le COFRAC ayant pour date de prise d'effet le 15/02/2024 et pour date de fin de validité le 29/02/2028 ;

#### **PREND ACTE DE LA DECLARATION :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, dont le siège social administratif est situé au 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, exploité par l'Etablissement Français du Sang, sis 20, avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le N° 930 019 229, fonctionne sous le numéro 75-499 sur les vingt-trois sites fermés au public, listés ci-dessous :

- 1- Le site Pitié-Salpêtrière, site principal  
Hôpital Pitié-Salpêtrière  
47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 942
- 2- Le site Bichat  
Hôpital Bichat  
46, rue Henri Huchard 75018 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 959
- 3- Le site Cochin  
Hôpital Cochin  
33, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 967
- 4- Le site Saint-Antoine  
Hôpital Saint-Antoine  
53, boulevard Diderot 75012 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 975
- 5- Le site Saint-Louis  
Hôpital Saint-Louis  
1, avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 983

- 6- Le site Tenon  
Hôpital Tenon  
4, rue de Chine 75020 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 991
  
- 7- Le site Lariboisière  
Hôpital Lariboisière  
2, rue Ambroise Paré 75010 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 006
  
- 8- Le site Armand Trousseau  
Hôpital TROUSSEAU  
Pavillon Guérin  
26 avenue du Docteur Arnold Netter 75012 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
Nouveau N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 014
  
- 9- Le site Robert Debré  
Hôpital Robert DEBRE  
48, boulevard Sérurier 75019 PARIS  
pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 022
  
- 10- Le site Hôpital Européen Georges Pompidou  
Hôpital Européen Georges Pompidou  
20, rue Leblanc 75015 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 030
  
- 11- Le site Necker  
Hôpital Necker Enfants Malades  
149, rue de Sèvres 75015 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 048
  
- 12- Le site Henri Mondor  
51, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie, immunologie cellulaire  
spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA)  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 751
  
- 13- Le site Bicêtre  
Hôpital Bicêtre  
78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 769
  
- 14- Le site Paul Brousse  
Hôpital Paul Brousse  
14, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 777
  
- 15- Le site Institut Gustave Roussy  
Institut Gustave Roussy  
39, rue Camille Desmoulins 94805 VILLEJUIF  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 785

- 16- Le site Avicenne  
Hôpital Avicenne  
125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°930 025 176
- 17- Le site Pontoise  
Hôpital de Pontoise  
2, avenue de l'Île de France, BP 9, 95301 PONTOISE  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°950 039 255
- 18- Le site Melun  
Centre Hospitalier Sud Ile-de-France  
270, Avenue Marc Jacquet 77000 MELUN  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°770 020 006
- 19- Le site Versailles  
2, rue Jean-Louis Forain 78153 LE CHESNAY Cedex  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°780 022 455
- 20- Le site Poissy  
Hôpital de Poissy Saint-Germain  
9, rue Champ Gaillard 78300 POISSY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°780 022 463
- 21- Le site Beaujon  
Hôpital Beaujon  
100, boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°920 028 610
- 22- Le site Antoine Béclère  
Hôpital Antoine Béclère  
157, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°920 028 628
- 23- Le site Evry  
Quartier de l'Hôpital  
Rue du Pont Amar 91023 EVRY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°910 021 088

Les **quarante-cinq** biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de l'Établissement Français du Sang d'Ile-de-France sont les suivants :

Nom	Prénom	Qualification
1- <b>MODOT</b>	<b>Thomas</b>	<b>pharmacien, biologiste responsable</b>
2- <b>BOURGUIGNAT</b>	<b>Laure</b>	<b>Pharmacien</b>

3- FIHMAN	Valentine	Pharmacien
4- SARDNAL	Véronique	médecin
5- NDIAYE	Kendeuguem	pharmacien
6- NIN	Frédéric	médecin
7- HILAIRE	Julie	pharmacien
8- HENG	Evelyne	pharmacien
9- BEGGA	Ferial	médecin
10- FLOC'H	Aline	médecin
11- GENTIL	Mélanie	pharmacien
12- CROISILLE	Laure	médecin
13- HARFOUCH	Elham	médecin
14- GAUTIER	Eric	médecin
15- ROUARD	Hélène	pharmacien
16- BENSaad	Farid	médecin
17- DUONG	Minh-Toan	pharmacien
<b>18- EL MASMOUHI</b>	<b>Badrdine</b>	<b>pharmacien</b>
19- LEVY	Eva	médecin
20- LEVY	Camille	pharmacien
21- MERAH	Amel	pharmacien
22- KLAREN	Juliana	médecin
23- VINATIER	Isabelle	pharmacien
24- MALLET	Agnès	médecin
25- AWAD	Rime	pharmacien
26- DUBANTON Epouse FRANCOIS	Anne	médecin
27- COULON Epouse GILIBERT	Emmanuelle	médecin
28- BOULY	Nathalie	pharmacien
29- MARTINEZ Epouse DEPREY	Elvira	médecin
30- MOSHIRI	Parastou	médecin
31- BELLEVILLE Epouse ROLLAND	Tiphaine	pharmacien



32- BONNEMAIN Epouse BOCCARA	Claire	pharmacien
33- LOUKIL	Chawki	médecin
34- CHAMPAGNAC Epouse GOURDIN	Catherine	pharmacien
35- LEJEUNE	Manon	pharmacien
36- SAVALLE	Anne	pharmacien
37- LAY	François	médecin
38- ABAZA	Ali	pharmacien
39- COLIN Epouse BOUNHIOL	Catherine	pharmacien
40- CAVALIE	Candice	médecin
41- ESSAYDI	Arnaud	pharmacien
42- HOURCADE	Daphné	pharmacien
43- FLORENT	Martine	médecin
44- CHERIF	Stéphane	pharmacien
45- AUGIER	Lance	médecin

- ARTICLE 2 :** L'arrêté n°DOS-2024/211 en date du 21 mars 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent acte de déclaration peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4 :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte de déclaration qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 6 mai 2024

Le Directeur général de l'Agence  
régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation  
Le Directeur du pôle Efficience

**Signé**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-05-15-00006

ARRÊTÉ N°DOS - 2024/1642

portant modification de l'autorisation  
de lieu de recherches impliquant la personne  
humaine - Motion pédiatrique Madame le  
Docteur Marina COLELLA Site de l'Hôpital  
Trousseau

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°DOS - 2024/1642**

**portant modification de l'autorisation**

**de lieu de recherches impliquant la personne humaine**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de modification de l'autorisation de l'Association Institut de Myologie (AIM) concernant le lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé « I-Motion pédiatrique » sur le site de l'Hôpital Trousseau – 75012 Paris. Cette modification concerne la nomination du Dr Marina COLELLA en tant que responsable du lieu de recherche, par décision du conseil de gouvernance de l'AIM, le 19 mars 2024.

**CONSIDÉRANT** que cette demande de modification d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

**CONSIDÉRANT** que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;

**CONSIDÉRANT** que l'avis rendu le 13 mai 2024 est favorable ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La modification d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :  
Association Institut de Myologie

pour le lieu de recherches suivant :  
I-Motion pédiatrique

Placé sous la responsabilité de :  
Madame le Docteur Marina COLELLA

Adresse complète :  
Site de l'Hôpital Trousseau  
26, avenue du Dr Arnold Netter  
75012 Paris.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine correspond à un lieu dédié à la recherche mais aussi aux consultations relevant du soin, situé au 2<sup>ème</sup> étage (Porte 20) du bâtiment André Lemarié de l'Hôpital Trousseau.

Le lieu fonctionne du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures ; ces horaires étant susceptibles d'aménagement en fonction des contraintes de protocoles, y compris les jours de week-end.

Les recherches sont réalisées chez les volontaires sains ou malades, enfants de 0 à 18 ans, avec le consentement parental et le cas échéant celui de l'enfant, voire chez le jeune adulte. Ces recherches correspondent à des essais cliniques de phases I, II, III, IV et peuvent comprendre des premières administrations de médicament à l'homme.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2021-1017 du 2 août 2021, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes :

- Les médicaments, y compris les insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiantes, psychotropes ou autres substances vénéneuses, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique ;
- Les produits contraceptifs et contragestifs ;
- Les dispositifs médicaux et leurs accessoires ;
- Les organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale ;
- Les produits cellulaires à finalité thérapeutique ;
- Le lait maternel collecté, qualifié, préparé et conservé par les lactariums.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L. 1123-1 et autorisation de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 1123-12.

**ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Cette décision d'autorisation est délivrée pour une durée de 3 ans.

Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

**ARTICLE 6<sup>e</sup>:** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup>:** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 15/05/2024

Pour le Directeur général de l'Agence  
régionale de santé d'Île-de-France

Par délégation

Le Directeur de l'Offre de soins

**SIGNE**

Arnaud CORVAISIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-05-06-00005

ARRÊTÉ N°DOS 2024/1233

portant renouvellement d autorisation  
de lieu de recherches impliquant la personne  
humaine Service de Maladies Infectieuses et  
Tropicales (SMIT)Madame le Professeur Karine  
LACOMBE Hôpital Saint Antoine

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°DOS – 2024/1233**

**portant renouvellement d'autorisation**

**de lieu de recherches impliquant la personne humaine**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de renouvellement d'autorisation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris concernant le lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé «Service de Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT) » sur le site de l'Hôpital Saint Antoine – 75012 Paris ;
- CONSIDÉRANT** que cette demande de renouvellement d'autorisation de lieu de recherche impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence de le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- CONSIDÉRANT** que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;
- CONSIDÉRANT** que l'avis rendu le 29 avril 2024, à l'issue de l'enquête du médecin de l'ARS et du pharmacien inspecteur de Santé Publique, est favorable ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le renouvellement d'autorisation du lieu de recherche impliquant la personne humaine mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :  
Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

pour le lieu de recherches suivant :  
Service de Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT)

Placé sous la responsabilité de :  
Madame le Professeur Karine LACOMBE

Adresse complète :  
Hôpital Saint Antoine  
184, rue du Faubourg St Antoine  
75012 Paris

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine correspond à un lieu de soins et comprend des locaux situés au rez-de-chaussée, au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment Mayer. Ces locaux d'une superficie totale de 2657 m<sup>2</sup> sont consacrés à la fois aux activités de soins et de recherches cliniques.

Le lieu fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les recherches réalisées chez les volontaires sains ou malades, adultes et / ou les enfants de 15 ans et 3 mois à 18 ans, avec le consentement parental et le cas échéant celui de l'enfant, correspondent à des essais cliniques de phases I, II, III, IV et peuvent comprendre des premières administrations à l'homme.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2021-1017 du 2 août 2021, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes :

- Les médicaments, y compris les insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiants, psychotropes ou autres substances vénéneuses, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique ;
- Les produits contraceptifs et contragestifs ;
- Les dispositifs médicaux et leurs accessoires ;
- Les produits n'ayant pas de destination médicale dont la liste figure à l'annexe XVI (en page 225) du règlement (UE) 2017/745 ;
- Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et leurs accessoires ;
- Les produits cellulaires à finalité thérapeutique ;
- Les micro-organismes et toxines mentionnés à l'article L. 5139-1 du CSP ;
- Les produits de tatouage ;
- Les selles collectées par les établissements ou organismes mentionnés à l'article L. 513-11-1 et destinées à la fabrication d'un médicament.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L. 1123-1 et autorisation de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 1123-12.

**ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Cette décision d'autorisation est délivrée pour une durée de 3 ans.



Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

**ARTICLE 6<sup>e</sup>:**

Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup>:**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 06/05/2024

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Le Directeur adjoint de  
l'Offre de soins

SIGNE

Koré MOGNON

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-05-02-00005

ARRÊTÉ N°DOS 2024/1235 portant  
renouvellement d autorisation de lieu de  
recherches impliquant la personne  
humaineInstitut Gustave RoussyDépartement  
d Innovation Thérapeutique et des Essais  
Précoces (DITEP) Monsieur le Professeur  
Christophe MASSARD

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°DOS – 2024/1235**

**portant renouvellement d'autorisation**

**de lieu de recherches impliquant la personne humaine**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de renouvellement d'autorisation de l'Institut Gustave Roussy concernant le lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé « Département d'Innovation Thérapeutique et des Essais Précoces (DITEP) » sur le site de l'Institut Gustave Roussy – 114, rue Edouard Vaillant 94805 VILLEJUIF cedex ;
- CONSIDÉRANT** que cette demande de renouvellement d'autorisation de lieu de recherche impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- CONSIDÉRANT** que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;
- CONSIDÉRANT** que l'avis rendu le 29 avril 2024, à l'issue de l'enquête du médecin de l'ARS et du pharmacien inspecteur de Santé Publique, est favorable ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le renouvellement d'autorisation du lieu de recherche impliquant la personne humaine mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :  
Institut Gustave Roussy

pour le lieu de recherches suivant :  
Département d'Innovation Thérapeutique et des Essais Précoces (DITEP)

Placé sous la responsabilité de :  
Monsieur le Professeur Christophe MASSARD

Adresse complète :  
Institut Gustave Roussy  
114, rue Edouard Vaillant  
94805 VILLEJUIF cedex

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine correspond à un lieu de soins et comprend des locaux situés dans l'immeuble de grande hauteur

- le DITEP : au 4<sup>ème</sup> étage dans les doigts 2 (moitié), 3 et 4 ;
- le département d'Oncologie-Radiothérapie : au niveau -2, -1 et +3 ;
- le service de Médecine Nucléaire : au niveau -1 et +3 ;
- le département d'Anesthésie Chirurgie et Interventionnel : au 2<sup>ème</sup> étage.

Ces locaux sont consacrés à la fois aux activités de soins et de recherches cliniques.

Le lieu fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les recherches réalisées chez les volontaires malades, adultes et / ou les enfants de 0 à 18 ans, avec le consentement parental et le cas échéant celui de l'enfant, correspondent à des essais cliniques de phases I et II et peuvent comprendre des premières administrations à l'homme.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2021-1017 du 2 août 2021, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes :

- Les médicaments, y compris les insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiantes, psychotropes ou autres substances vénéneuses, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique ;
- Les dispositifs médicaux et leurs accessoires ;
- Les organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale ;
- Les produits cellulaires à finalité thérapeutique ;
- Les micro-organismes et toxines mentionnés à l'article L. 5139-1 du CSP ;
- Les selles collectées par les établissements ou organismes mentionnés à l'article L. 513-11-1 et destinées à la fabrication d'un médicament.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L. 1123-1 et autorisation de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 1123-12.

**ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Cette décision d'autorisation est délivrée pour une durée de 3 ans.

Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

**ARTICLE 6°:** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour les tiers.

**ARTICLE 7°:** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 02/05/2024

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Le Directeur adjoint de l'Offre  
de soins

**SIGNE**

Koré MOGNON

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2024-05-16-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°  
IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant  
renouvellement des membres de la commission  
consultative économique pour l'aéroport de  
Paris-Le Bourget

## **ARRÊTÉ**

Modifiant l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R224-3, R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69-6 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2017-1296 du 22 août 2017 modifié relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu le décret n°2022-1114 du 2 août 2022 portant prorogation des commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté n° IDF-2023-05-03-00004 du 3 mai 2023 modifiant l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Vu le courrier du chef de service de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable au directeur du transport aérien en date du 28 février 2024 ;

Vu le courriel de la direction générale de l'aviation civile en date du 6 mars 2024 ;

## **ARRETE**

**Article 1er :** L'article 1er de l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 modifié susvisé est ainsi modifié :

« Mme. Marie-Claire DISSLER, inspectrice générale à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, est nommée présidente de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget »

**Article 2 :** L'article 2 de l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 modifié susvisé est ainsi modifié :

Au point 1° relatif aux représentants d'Aéroports de Paris, le premier alinéa relatif à la directrice des finances, de la gestion et de la stratégie est remplacé par l'alinéa suivant :

« – M. Antoine CROMBEZ, Directeur des finances, de la gestion et de la stratégie ; »

**Article 3 :** La liste des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget fixée par l'arrêté du 5 août 2022 précité, telle que modifiée par les dispositions des articles 1 et 2 ci-dessus, figure pour information en annexe du présent arrêté.

**Article 4 :** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera transmise à monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, à monsieur le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires chargé des transports, à monsieur le directeur général de l'aviation civile et aux membres de la commission.

Fait à Paris, le 16 mai 2024

Le préfet de la Région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

signé

**Marc GUILLAUME**



**Annexe de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2024 modifiant l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget**

**Liste des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget fixée par l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget**

Présidente : Mme. Marie-Claire DISSLER, inspectrice générale à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable.

1° Membres en qualité de représentants d'Aéroports de Paris :

- M. Antoine CROMBEZ, Directeur des finances, de la gestion et de la stratégie ;
- M. Sébastien COUTURIER, Directeur de l'aéroport de Paris-le Bourget ;
- M. Olivier DELATTE, Directeur adjoint de l'aéroport de Paris-le Bourget ;
- M. Pierre-Edouard PIVOIS, Responsable du département compliance, régulation et opérations aéroportuaires.

2° En qualité de représentants d'usagers aéronautiques :

a) Dassault Falcon Service (DFS)

- M. Bertrand d'YVOIRE, Directeur compagnie aérienne

b) Ixair

- M. Nicolas ZIZA, Secrétaire général

3° En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :

a) European Business Aviation Association (EBAA-France)

- M. Charles AGUETTANT, Vice-Président

b) Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)

- M. Laurent TIMSIT, Délégué général

c) Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)

- M. Georges LACHENAUD, Délégué aux affaires aéroportuaires

4° En qualité de représentants des entreprises d'assistance en escale ou de leurs organisations professionnelles :

a) Aston Sky (Clair Group)

- M. Charles CLAIR, Président de Clair Group

b) JETEX

- M Salem YOUSSEF, Président de JETEX France.

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2024-05-16-00003

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2023-08-11-00001  
du 11 août 2023 portant renouvellement des  
membres de la commission consultative  
économique unique pour les aéroports de  
Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

## **ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté n°IDF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code des transports, notamment ses articles D. 6325-65 et D. 6325-66 ;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aéroports de l'Etat et d'Aéroports de Paris ;

Vu le décret n° 2012-468 du 10 avril 2012 relatif à la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly ;

Vu le décret n°2017-1296 du 22 août 2017 relatif aux commissions consultatives économiques des aéroports de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté n° IDF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly ;

Vu le courrier du chef de service de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable au directeur du transport aérien en date du 28 février 2024 ;

Vu le courriel de la direction générale de l'aviation civile en date du 6 mars 2024 ;

## **ARRETE**

**Article 1er** : L'article 1er de l'arrêté n°IDF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 modifié susvisé est ainsi modifié :

« Mme. Marie-Claire DISSLER, inspectrice générale à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, est nommée présidente de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly. »

**Article 2** : L'article 2 de l'arrêté n°IDF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 modifié susvisé est ainsi modifié :

1° Au point 1° relatif aux représentants d'Aéroports de Paris, le sixième alinéa relatif à la directrice des finances, de la gestion et de la stratégie est remplacé par l'alinéa suivant :

« – M. Antoine CROMBEZ, Directeur des finances, de la gestion et de la stratégie ; »

2° Au point 2° relatif aux représentants d'organisations professionnelles du transport aérien, le premier alinéa relatif au représentant de « Airline Operators Committee » est remplacé par l'alinéa suivant :

« – Airline Operators Committee (AOC) Paris-CDG : M. Frédéric CAUDRON, Président ; »

**Article 3** : La liste des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly fixée par l'arrêté du 11 août 2023 précité, telle que modifiée par les dispositions des articles 1 et 2 ci-dessus, figure pour information en annexe du présent arrêté.

**Article 4** : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et dont copie sera transmise à monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, à monsieur le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires chargé des transports, à monsieur le directeur général de l'aviation civile et aux membres de la commission.

Fait à Paris, le 16 mai 2024

Le préfet de la Région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

signé

**Marc GUILLAUME**

**Annexe de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2024 modifiant de l'arrêté n°IDF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly :**

**Liste des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Paris-Le Bourget fixée par l'arrêté préfectoral n°IDF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly**

**Présidente :**

Mme. Marie-Claire DISSLER, inspectrice générale à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable.

**Autres membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly :**

**1. En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :**

- M. Mathieu DAUBERT, Directeur Client ;
- M. Antoine CROMBEZ, Directeur des finances, de la gestion et de la stratégie ;
- M. Philippe PASCAL, Directeur général adjoint, en charge des finances, de la stratégie et de l'administration ;
- M. Régis LACOTE, Directeur général adjoint, directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ;
- Mme Justine COUTARD, Directrice de l'aéroport de Paris-Orly ;
- M. Thierry DE SEVERAC, Directeur de l'ingénierie et aménagement ;
- M. Franck LE GALL, Directeur des opérations aéroportuaires ;
- M. Camilo PEREZ PEREZ, Responsable trafic, capacités aéroportuaires et régulation économique.

**2. En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :**

- Airline Operators Committee (AOC) Paris-CDG : M. Frédéric CAUDRON, Président ;
- Board of Airlines Representative in France (BAR France) : M. Jean-Pierre SAUVAGE, Président ;
- International Air Transport Association (IATA) : M. Robert CHAD, Responsable France ;
- Chambre Syndicale des Transports Aériens (CSTA) : M. Marc ROCHET, Président de la commission économie compétitivité ;
- Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) : M. Alain BATTISTI, Président ;
- Airline Operators Committee (AOC) ORY : Mme. Tamara PRIMAKOFF, Présidente ;
- Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA) : M. Jean-François DOMINIAC, Président.

**3. En qualité de représentants des transporteurs aériens :**

- Air France : M. Alexandre BACLET, Directeur général adjoint Economie-Finances ;
- FedEx Express Europe : Mme Cécile JOURDAN ;
- EasyJet Airline Company Limited : M. Pierre PORTIER ;
- Vueling Airlines S.A. : Mme Charlotte DUMESNIL, Directeur général France.

**4. En qualité de représentants d'organisation professionnelle de l'assistance en escale :**

- Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale (CSAE) : M. Didier MONTEGUT, Président.

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2024-05-15-00009

Arrêté n° 2024-108-RA portant nomination des  
membres de la commission de recours contre les  
décisions de refus d autorisation d instruction  
dans la famille





# ACADÉMIE DE PARIS

Liberté  
Egalité  
Fraternité

## Arrêté n° 2024-108-RA portant nomination des membres de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

**Le Recteur de l'académie de Paris,  
recteur de la région académique d'Ile-de-France,  
chancelier des universités de Paris,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.131-5 ; R. 222-19-2 ; D.131-11-10 à D.131-11-13 ;

### ARRETE

**Article 1.** – La commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille est composée comme suit :

#### Présidence :

Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur de l'académie de Paris, ou ses représentantes :

- Madame Delphine VIOT-LEGOUDA, Secrétaire générale de l'académie de Paris
- Madame Myriam CHRISTIEN, Secrétaire générale adjointe en charge du pôle élèves, partenariats et appui aux politiques éducatives, jusqu'au 31 mai 2024.

#### Membres nommés pour deux ans :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Madame Florence MARY Inspectrice de l'éducation nationale	Madame Fatiha HADDI Inspectrice de l'éducation nationale
Monsieur Nicolas JURY Doyen des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux	Madame Anne PARILLAUD Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale
Madame Véronique MASSIN Médecin de l'éducation nationale, conseillère technique du recteur	Madame Christine LAFITTE Médecin de l'éducation nationale, cheffe du service médical en faveur des élèves
Madame Sophie PIWOWARCZYK Conseillère technique de service social	Madame Véronique ROBLIN Conseillère technique de service social adjointe

**Article 2.** – L'arrêté n°2024-101-RA en date du 28 février 2024 est abrogé.

**Article 3.** – La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris le 15 mai 2024

Pour le Recteur de l'académie de Paris  
et par délégation,  
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire,

**Signé**

Delphine VIOT-LEGOUDA